

Deuxième édition
1997-10-01

Corrigée et réimprimée
1998-09-01

**Emballages — Indications tactiles de
danger — Exigences**

Packaging — Tactile warnings of danger — Requirements

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 11683:1997](#)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/32ef7e0e-a13c-442a-8904-4e248a112e43/iso-11683-1997>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11683 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 122, *Emballages*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11683:1993), dont elle constitue une révision technique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/32ef7e0e-a13c-442a-8904-4e248a112e43/iso-11683-1997>

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Sommaire

0	Introduction	iv
1	Domaine d'application	1
2	Références normatives	1
3	Définitions	1
4	Exigences générales	2
5	Exigences pour l'indication tactile	2
6	Dimensions du symbole	2
6.1	Généralités	2
6.2	Dimensions normales	3
6.3	Dimensions réduites	3
6.3.1	Symbole de 9 mm.....	3
6.3.2	Symbole 3 points	4
6.3.3	Symbole de 3 mm.....	4
7	Emplacement de l'indication tactile de danger	4
7.1	Exigences générales	4
7.2	Emballages avec base.....	5
7.2.1	Cas général	5
7.2.2	Cas particuliers.....	5
7.2.2.1	Généralités	5
7.2.2.2	Emballage des aérosols.....	5
7.2.2.3	Conteneurs de gaz combustibles.....	5
7.2.2.4	Emballage plastique à large ouverture (procédé par injection)	6
7.3	Emballages sans base.....	6
7.4	Petits emballages	6
8	Durée de vie de l'indication tactile	6

Avant-propos

Le texte de l'EN ISO 11683:1997 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 261 "Emballage" dont le secrétariat est tenu par l'AFNOR, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 122 "Emballages".

La présente norme européenne remplace l'EN 272:1989.

Les différences techniques significatives sont les suivantes :

- addition de tailles réduites de symboles.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 1998, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 1998.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

0 Introduction

Lorsque les personnes aveugles et handicapées de la vue manipulent un emballage, il leur est difficile ou impossible de s'assurer que l'emballage contient des substances ou préparations inoffensives ou dangereuses.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/32ef7e0e-a13c-442a-8904-4e248a112e43/iso-11683-1997>

Ce problème peut être résolu en :

- prévoyant pour un emballage contenant des substances ou préparations dangereuses, une indication tactile de danger conforme à la présente norme ;
- apprenant aux personnes aveugles et handicapées de la vue, la signification et l'emplacement de l'indication tactile de danger sur l'emballage.

Cette norme spécifie une indication tactile qui dans sa forme est normalement un triangle en relief, équilatéral, réduit à trois points en relief lorsque l'emballage n'offre pas la surface nécessaire pour un triangle.

Pour les personnes aveugles et handicapées de la vue, l'indication tactile de danger est simple par sa conception, est aussi consistante que possible dans son emplacement, facilite le processus d'information et d'éducation et procure une garantie d'identification.

1 Domaine d'application

Cette norme spécifie les exigences d'une indication tactile de danger pour les emballages destinés à contenir certaines substances et préparations dangereuses.

Pour éviter toute confusion d'interprétation, l'indication tactile de danger n'est apposée que sur les emballages couverts par la réglementation en vigueur sur les substances et préparations dangereuses.

Cette norme ne spécifie pas les substances et les préparations dangereuses destinées à être contenues dans les emballages munis d'une indication tactile de danger. Elles doivent être spécifiées par les autorités réglementaires.

2 Référence normative

Cette norme comporte par référence datée ou non datée des dispositions d'autres publications. Ces références normatives sont citées aux endroits appropriés dans le texte et les publications sont énumérées ci-après. Pour les références datées, les amendements ou révisions ultérieurs de l'une quelconque de ces publications ne s'appliquent à cette norme que s'ils y ont été incorporés par amendement ou révision. Pour les références non datées, la dernière édition de la publication à laquelle il est fait référence s'applique.

EN 417 1992 Cartouches métalliques pour gaz de pétrole liquéfiés, non rechargeables, avec ou sans valve, destinées à alimenter des appareils portatifs - Construction, contrôle et marquage

3 Définitions

Pour les besoins de la présente norme, les définitions suivantes s'appliquent :

3.1 dangereux

Description spécifiée par les autorités réglementaires pour certaines substances (voir 3.1.1) et préparations (voir 3.1.2).

3.1.1 substances

Éléments chimiques et leurs composants à l'état naturel ou produits par l'industrie.

3.1.2 préparations

Mélanges ou solutions composés de deux ou plusieurs substances.

3.2 emballage

Toute forme de récipient dans lequel substances et préparations sont directement emballées.

NOTE: Le terme emballage est utilisé dans ce document en référence à l'emballage primaire, à l'exclusion de tout emballage secondaire ou enveloppe.

3.3 conditionnement

Emballage avec le contenu.

3.4 base

Surface sur laquelle est posé normalement l'emballage.

3.5 surface de préhension

Surface de l'emballage touchée par l'utilisateur durant une utilisation normale, c'est-à-dire au cours de la préhension ou de la manipulation au moment de l'ouverture et du vidage du contenu de l'emballage.

3.6 bord

Zone où se joignent la(les) surface(s) verticale(s) et la base.

4 Exigences générales

L'indication tactile de danger doit être placée sur l'emballage et non sur un emballage secondaire, telle qu'une boîte en carton qui protège une bouteille en verre de façon à ce qu'il puisse être identifié au toucher avant l'ouverture complète de l'emballage.

Les exigences spécifiées dans les articles 5, 6, 7 et 8 doivent être remplies.

5 Exigences pour l'indication tactile

Les symboles décrits dans les articles 6 et 7 sont considérés comme étant des indications tactiles de danger.

Cette exigence s'applique à la fois aux indications faisant partie intégrante de l'emballage ou présentées différemment, par exemple sur une étiquette adhésive ou attachée à l'emballage.

6 Dimensions du symbole

6.1 Généralités

Le symbole normal (6.2) doit être utilisé là où il y a la place nécessaire. Le symbole de taille réduite à 9 mm, (6.3.1) doit être utilisé seulement lorsqu'il n'y a pas la surface nécessaire pour le symbole normal. Le symbole 3 points (6.3.2) doit être utilisé que lorsqu'il n'y a pas la surface nécessaire pour le symbole de 9 mm. Le symbole de 3 mm (6.3.3) ne doit être utilisé que lorsqu'il n'y a pas la place nécessaire pour le symbole 3 points.